

Départ : HAUTE-MARNE  
Arrond : CHAUMONT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE MEUSE ROGNON

DATE DE CONVOCATION 22/02/2017
DATE D'AFFICHAGE 28/02/2017
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 78
PRESENTS 62
VOTANTS 67
OBJET :  2017 -60  <u>Poursuite du PLUI sur l'ensemble du territoire</u>
Déposée en Préfecture le
Notifiée aux intéressés le

L'an deux mil dix sept  
Le 28 février à 20 heures 30

Le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Rimaucourt en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard GUY, Président en vertu de la convocation adressée par Monsieur GUY Bernard, le 22 février 2017 mentionnée au registre et affichée le jour même

**Présents :** 62 délégués sur 78  
**Pouvoirs :** M. COURTIER Vincent à Mme JOIFFROY Marie-France  
M. LUISIN Bernard à M. MOUZON Jean-Claude  
Mme BOURG Béatrice à M. COSSON Claude  
M. GRILLOT Philippe à M. NUFFER Jean-Philippe  
M. GROFFRIN Jean-François à M. PATZOURENKOFF Julien

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

A été élu Secrétaire de séance : M. VOILOT Julien

La communauté de communes Meuse Rognon exerce la compétence obligatoire : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Vu l'article L.117 de la loi ALUR

L'EPCI est compétent pour la poursuite des procédures d'élaboration ou d'évolution des documents engagés avant sa création et le lancement de modification après fusion.

L'étude sur les documents d'urbanisme se traduit aujourd'hui par différentes situations et notamment :

Un marché pour l'étude d'un PLUI a été signé le 13 mai 2015, par la communauté de communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin avec Environnement Conseil à Chalons en Champagne.

Le montant du marché de base est de 211 210€ HT

L'EPCI est subventionné par : Etat - DGD : 51 431€ - 50 000€ projets exceptionnels  
- DETR sur l'ingénierie : 23 501€ - Département : 33 222€ sur FGT.

Ont été signés :

- OS phase 1 le 26/05/2015 : Diagnostic
- OS phase 2 le 31/03/2016 : PADD - présentation dans les conseils municipaux en cours.

Deux PLUI sont en cours d'étude à Andelot-Blancheville et à Darmannes.

Après avoir délibéré et sur proposition du Bureau, le conseil communautaire décide, à la majorité, par 66 voix pour et 1 abstention :

- de pérenniser le marché avec Environnement Conseil qui travaille sur l'ancienne communauté de communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin ;
- De suspendre les études des deux PLU à Andelot-Blancheville et Darmannes, dans leur forme communale mais d'appréhender le résultat des études pour être introduit dans un nouveau marché pour un PLUI qui couvrirait la partie du territoire non concernée par le précédent marché cité ;
- De lancer une consultation pour l'étude d'un PLUI sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Meuse Rognon.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

A Illoud, le 28 février 2017

Le Président,  
GUY Bernard



Reçu à la Préfecture  
de la Haute-Marne

Le 3 MARS 2017